



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
MJC de Fontaines Saint Martin**

**Samedi 28 janvier 2023 à 10h30
Grande Salle de la MJC - Fontaines Saint-Martin**

Chères adhérentes, chers adhérents,

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la MJC de Fontaines Saint-Martin qui aura lieu le **samedi 28 janvier 2023 de 10h30 à 12h, dans la grande salle de la MJC.**

Cette Assemblée Générale Ordinaire porte sur l'exercice 2021-2022 et est le moment clé d'une association loi 1901 durant lequel en tant qu'adhérents vous pouvez vous exprimer.

L'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée Générale sera:

- Présentation des rapports moral, d'activités et financier
- Présentation du rapport d'orientation et du budget prévisionnel
- Présentation des candidats à l'élection des membres du Conseil d'administration
- Temps d'échanges avec les participants
- Votes

Vous serez invités à vous prononcer par vote sur :

- L'approbation du Procès-Verbal de la dernière assemblée générale du 29 janvier 2022
- L'approbation du rapport moral
- L'approbation des comptes
- L'approbation du rapport d'orientation et du budget prévisionnel
- L'élection des membres du Conseil d'administration

L'ensembles des rapports et des documents annexes sont d'ores et déjà accessibles en téléchargement sur notre site internet <http://www.mjc-fsm.com/assemblee-generale/> en format papier sur demande auprès de notre secrétariat.

Pour candidater au Conseil d'administration :

Renvoyez le formulaire (disponible sur notre site internet) prévu à cet effet à contact@mjc-fsm.com au plus tard le 25 janvier 2023 (délais de rigueur).

Pour voter

Vous ne pouvez pas participer ? Prenez part à l'AG en donnant votre pouvoir et déposez-le à l'accueil avant le 27 janvier 2023. Retrouver le « bon pour pouvoir » en téléchargement sur notre site internet ou directement à l'accueil.

Pour mémoire : modalités de vote conformément aux statuts de la MJC (article 8) :

- Les adhérents **ayant 16 ans révolus et à jour de cotisation d'adhésion peuvent voter.**
- Pour les adhérents de **moins de 16 ans, le représentant légal dispose d'autant de voix que de mineurs représentés.**
- L'assemblée générale ordinaire **délibère que si 20% des membres sont présents ou représentés, chaque personne physique ne pouvant être porteuse de plus de 5 mandats de représentation (mineurs compris).**

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter par mail à contact@mjc-fsm.com ou par téléphone au 04 78 22 06 87

Nous comptons sur votre participation et vous remercions sincèrement pour votre soutien.

Bénédicte MERCIER, **présidente de la MJC de Fontaines Saint Martin**